

> Médecins spécialistes en ophtalmologie

Bonification du montant offert dans le cadre du programme Mieux voir pour réussir

Depuis le 1^{er} avril 2023, l'aide financière offerte dans le cadre du programme Mieux voir pour réussir est passé de 250 \$ à 300 \$.

Le montant remboursé est établi en fonction de la date d'achat des lunettes ou des verres de contact. Ainsi, pour tout achat fait :

- avant le 1^{er} avril 2023, le montant remboursé sera de 250 \$;
- à compter du 1^{er} avril 2023, le montant remboursé sera de 300 \$.

Le programme offre une aide financière pour l'achat de lunettes ou de verres de contact pour tout enfant âgé de moins de 18 ans. Cette aide est renouvelable tous les 2 ans.


C'est la personne responsable de l'enfant qui doit demander le remboursement auprès de nous. Elle doit consulter le site Web www.ramq.gouv.qc.ca/mieuxvoir pour connaître toutes les informations pertinentes relativement à l'admissibilité à ce programme ainsi qu'aux modalités de remboursement. **Vous n'avez pas à soumettre de demande de remboursement pour une personne assurée.**

Promotion du programme

Pour faire la promotion du programme auprès de votre clientèle, rendez-vous au www.ramq.gouv.qc.ca/mieuxvoirpromo pour télécharger les outils promotionnels mis à votre disposition.

c. c. Fédération des médecins spécialistes du Québec

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)